

Informations de base	
2018/2849(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la menace de démolition de Khan el-Ahmar et d'autres villages bédouins	
Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux Zone géographique Israël Palestine	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
11/09/2018	Débat en plénière		
13/09/2018	Décision du Parlement	T8-0351/2018	Résumé
13/09/2018	Résultat du vote au parlement		
13/09/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/2849(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0383/2018	13/09/2018	
Proposition de résolution		B8-0384/2018	13/09/2018	
Proposition de résolution		B8-0385/2018	13/09/2018	
Proposition de résolution		B8-0386/2018	13/09/2018	
Proposition de résolution		B8-0387/2018	13/09/2018	
Proposition de résolution		B8-0389/2018	13/09/2018	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0351/2018	13/09/2018	Résumé

Résolution sur la menace de démolition de Khan el-Ahmar et d'autres villages bédouins

2018/2849(RSP) - 13/09/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la menace de démolition de Khan el-Ahmar et d'autres villages bédouins.

La résolution a été déposée par les groupes S&D, ALDE, GUE/NGL, et Verts/ALE.

Les députés ont invité le gouvernement israélien à **abandonner le plan de relogement qui entraînerait la démolition de Khan al-Ahmar** et le transfert forcé des habitants vers un autre emplacement. Ils se sont associés à la VP/HR, à l'Allemagne, à l'Espagne, à la France, à l'Italie et au Royaume-Uni et ont estimé qu'il était de la plus haute importance que l'Union européenne continue de **s'exprimer d'une seule voix** à ce sujet.

Le Parlement a rappelé que l'armée israélienne a ordonné la démolition de toutes les structures du village et que cette communauté se composait de 32 familles et de 173 personnes au total, dont 92 mineurs. Khan el-Ahmar est l'une des 46 communautés bédouines qui, selon les Nations unies, courent un grand risque d'être déplacées de force dans le centre de la Cisjordanie.

Compensation : le Parlement a insisté sur le fait que la démolition des habitations, des écoles et d'autres infrastructures essentielles dans le territoire palestinien occupé était **illégal au regard du droit humanitaire international**, et a invité le gouvernement israélien à **mettre fin immédiatement à sa politique de menaces de démolition** et d'expulsions réelles à l'encontre des communautés bédouines vivant dans le Néguev et dans la zone C de Cisjordanie occupée. Les députés ont rappelé qu'Israël portait l'entière responsabilité de fournir à la population soumise à son occupation les services indispensables, y compris l'enseignement, les services de santé et les services sociaux, conformément à la quatrième convention de Genève. En cas de démolition de Khan al-Ahmar et de transfert forcé de ses habitants, le Parlement a invité la VP/HR à intensifier les démarches de l'Union auprès des autorités israéliennes afin qu'elles respectent pleinement les droits de la population palestinienne de la zone C, et **d'exiger un dédommagement à Israël pour la destruction d'infrastructures financées par l'Union**.

Colonies : le Parlement a noté que les autorités israéliennes imposaient une politique de construction extrêmement restrictive aux habitants palestiniens de la zone C de la Cisjordanie. Cette politique a rendu quasiment impossible toute activité légale de construction palestinienne dans cette zone et a servi à expulser les Palestiniens et à intensifier les activités de colonisation. Les colonies israéliennes sont **illégales** au regard du droit international et les États membres ont **l'obligation de ne pas reconnaître**, aider ou assister les colonies implantées dans un territoire occupé, ainsi que de s'y opposer efficacement.

Solution à deux États : en dernier lieu, le Parlement s'est préoccupé des conséquences de la démolition de Khan el-Ahmar, qui compromettrait davantage encore la **viabilité de la solution à deux États**, seule solution durable au conflit au Proche-Orient. Protéger et préserver la viabilité de la solution à deux États constitue la priorité immédiate des politiques et de l'action de l'Union européenne à l'égard du conflit israélo-palestinien et du processus de paix au Proche-Orient.